



DESTINATION : Colorants universels ultra concentrés destinés à la coloration des peintures du bâtiment.
Intérieur - Extérieur

PROPRIETES

ET AVANTAGES : Formulés sans solvant et conforme à la réglementation COV, ils sont compatibles avec les peintures en phase aqueuse ou solvantées.
Facile d'utilisation et miscibles entre eux, ils permettent d'obtenir une infinité de teintes.

TEINTE ET

ASPECT : **Aspect :** Ne modifie pas l'aspect de la peinture (mate, satiné ou brillante)
Coloris : 15 teintes : Oxyde jaune – Sienne Naturelle – Noir
Jaune d'Or – Jaune Moyen – Rouge – Orange – Bleu Outremer - Bleu Hélios - Ombre calcinée – Ombre naturelle – Oxyde Rouge – Vert – Jaune citron – Rose.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Densité à 20°C	1,6 +/- 0,6 selon les teintes
Directive européenne COV 2004/42	Produit hors champs d'application de la directive
Viscosité à 20°C	pateux
Conservation	Excellente en emballage d'origine fermé

CONDITIONNEMENTS : 30ml - 250 ml

CONSEILS

D'UTILISATION : Homogénéiser soigneusement le produit avant emploi.
Pré mélanger la dose désirée dans une petite quantité de peinture à teinter pour une bonne dispersion de la couleur. Incorporer ensuite cette base au reste de la peinture et mélanger soigneusement jusqu'à obtenir une teinte homogène.

Observations : Ne pas dépasser 10 % de colorant par rapport au volume de peinture (se rapporter à la notice technique de la peinture). Les teintes oxyde présentent une meilleure résistance au UV et aux intempéries que les teintes vives.

HYGIENE ET

SECURITE : Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à S.E.P.V. pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

S.E.P.V. : BP 19 - St Germain Lès Arpajon – 91 291 Arpajon - Fax : 01 60.84.04.81

EDITION JUILLET 2011. ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE

